

Vigoulet-Auzil **le Lien**

bulletin municipal - février 2021



Bonne année **2021**

4

Vaccination Covid

8

Vie Municipale

14

Dans mon village

22

Environnement

Sommaire

Vie municipale

Lancement de la campagne vaccinale	4
Covid 19 : le vaccin en questions... et en pratique !	5-7
Citoyens, prenez la plume !	7
Notre municipalité en bref	8-9
Rénovation du Centre Culturel / Macro lot de Faloure	10
Entretiens et Travaux	11
Un nouveau projet par et pour les jeunes	12
Projet Éducatif de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud	13

Dans mon village

Hommage à Georges JEAMBRUN	14-16
Les actions de l'ONG Codegaz-Occitanie au Népal	17-19
Asso A.V.E.C / Nos Aîné(e)s	20
Consultation citoyenne sur les nuisances sonores	21

Environnement

Broyat à disposition de tous	22
Plogging : courir en ramassant des déchets	23

Les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie sont les suivants :

- Lundi : 9h à 12h
- Mardi : 9h à 12h
- Mercredi : 8h à 12h et 14h à 19h (18h pendant le couvre-feu)
- Jeudi : 9h à 12h
- Vendredi : 8h à 12h

Mot du maire



Permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour 2021.

Nous resterons redevables à l'année 2020 de nous avoir contraints à mettre à rude épreuve, nos capacités d'adaptation, et notre imagination. Cette période aura eu le mérite de surligner les valeurs auxquelles je suis viscéralement attaché : celles de la fraternité et de la solidarité.

Je n'oublierai jamais, comment, sur une simple suggestion, les Vigouletains ont spontanément répondu à notre appel, sur la fabrication des masques et sur la mise en place de l'aide apportée à nos aînés. Nous avons fait preuve d'une solidarité sans faille, qui s'est exprimée à différents échelons, tout au long de cette inoubliable année :

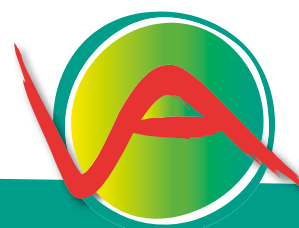
- Notre école a servi de base d'accueil pour les enfants des soignants et des fonctionnaires de première ligne pour huit communes des coteaux pendant le confinement, 7 jours / 7. Je remercie pour leur aide et leur participation, mes collègues maires des communes de Pechbusque, Aureville, Rebigue, Mervilla, Goyrans et Clermont le Fort.
- Une entreprise basée à Vigoulet Auzil, DGE distribution, sous la direction de Philippe Frescaline, nous a offert 600 masques adultes, et deux cents masques enfants, et ce, dans une période où la France vivait une pénurie de masques.

Notre collègue, le Premier Adjoint Xavier de Boissezon, a été sollicité par le Président du Sicoval et les instances médicales, pour organiser la mise en place des centres territoriaux de dépistage Covid 19 ; il est aujourd'hui en charge des centres de vaccinations, comme il l'explique dans un article ci-après.

C'est dire la fierté de constater la reconnaissance de notre commune et ses élus par les instances publiques, elle n'a d'égale que l'exemplaire engagement de ses habitants, qui, chacun à sa place et à son niveau, a su donner tout son sens au nom de « concitoyen ».

Vive Vigoulet-Auzil,
Bonne année 2021 à toutes et tous.

Jacques Ségéric, Maire de Vigoulet-Auzil
Vice-Président du Sicoval



Contact mairie

Tél. 05 61 75 60 19 | Fax : 05 62 19 11 87

www.mairie-vigoulet-auzil.fr | e-mail : mairie.vigoulet-auzil@wanadoo.fr

Lancement de la campagne vaccinale

Aujourd'hui la France dépense beaucoup d'énergie, et semble perdre beaucoup de temps, en essayant de convaincre les français de se faire vacciner. Dans la mesure où le seul moyen à ce jour, pour sortir de cette pandémie, est en effet la vaccination généralisée au plus grand nombre, la démarche gouvernementale ne peut que susciter notre approbation.

Toutefois, tout ce qui est de nature à retarder cette vaccination par excès de formalisme est critiquable.

D'autant qu'il faut savoir que selon les estimations les plus optimistes, c'est dans le meilleur des cas 25 millions de vaccins dont disposera la France, d'ici le mois de Juin !

Alors, compte tenu de cet état de fait, pourquoi ne pas vacciner tout simplement sans conditions préalables tous les français volontaires, qui d'après les sondages sont aux environs de 40 % soit quelques 26 millions de français, c'est à dire peu ou prou le nombre de vaccins disponibles !

Est-il besoin d'attendre les conclusions de trois cabinets américains, et d'un collège de citoyens tirés au sort, pour vacciner ceux qui veulent l'être, je suis convaincu que les réticents suivront, puisque quoiqu'il adienne ils ne pourront être vaccinés avant l'été 2021, voire à l'automne !

Pas besoin de convoquer Monsieur Kafka, le bon sens suffit, il devrait s'imposer tout naturellement.

J'ajoute, que le bureau exécutif du Sicoval a décidé de réactiver les centres de test Covid 19, pour les transformer en centres de vaccination. À l'heure où j'écris ces mots, nous ignorons le nombre de centres validés par Monsieur le Préfet, mais la réouverture de celui de Castanet est déjà acquise.

Je remercie Xavier de Boissezon, premier adjoint, et Jacques Oberti, Président du Sicoval

qui ont largement œuvré à l'organisation et la mise en place de ces centres, auprès de la Préfecture. Le bureau du Sicoval et le Président Oberti lui ont en effet confié la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces centres anti Covid 19.

La vaccination devrait aussi être possible à domicile, nous n'avons pas cette information à l'heure où j'écris ces lignes. La mairie vous informera en temps réel de toutes les décisions utiles à la vaccination, les modalités, les démarches à suivre.

J'ai également pris la décision d'assister toutes celles et ceux qui sont volontaires pour être vaccinés, mais qui éprouveraient des difficultés d'accès à cette vaccination, dès lors qu'ils remplissent les critères d'âge ou de prérequis.

Ces personnes pourront donc prendre contact avec la mairie, notre personnel d'accueil sera à même de les renseigner, et je prendrai les dispositions nécessaires pour leur faciliter et leur permettre individuellement l'accès à cette vaccination.

Est-il besoin de rappeler, que la vaccination est le seul moyen à la fois de protection individuelle, et d'éradication collective de cette pandémie. La vaccination est un geste d'auto-protection, et de solidarité citoyenne.

Retrouvons la vraie vie, vaccinons-nous !

Jacques Ségéric
(article écrit mi-janvier 2021)

Covid 19 : le vaccin en questions... et en pratique !

Si la Covid a été une source d'inquiétude, voire d'angoisse, pour beaucoup de monde, le vaccin, qui maintenant est disponible, soulève aussi de nombreuses questions alors qu'il représente la principale solution pour sortir de cette pandémie.

Les vaccins disponibles sont des vaccins à ARNm : en quoi est-ce différent des autres vaccins ?

Traditionnellement, la vaccination consistait à injecter des particules de virus morts ou atténués (virus de chimpanzé par exemple) contenant les molécules du véritable virus que notre organisme pouvait reconnaître grâce à son système immunitaire. Nos défenses immunitaires apprennent ainsi à reconnaître « l'ennemi » et se tenaient ensuite prêtes à passer à l'attaque dès que le vrai virus se présenterait.

Pour le virus Sars-Cov 2, responsable de la maladie Covid, la protéine S est largement présente sur toute la surface du virus et lui donne son aspect en couronne. Cette protéine est la plus reconnaissable par nos défenses immunitaires. Fort logiquement, elle a donc été utilisée comme cible par les laboratoires cherchant à développer un vaccin.

La stratégie des nouveaux vaccins à ARNm consiste à ne pas injecter la protéine S mais à la faire fabriquer temporairement par notre organisme, afin d'activer nos défenses immunitaires.

De manière générale, l'ARNm (Acide Ribonucléique messenger) est une copie d'une petite partie de notre ADN (notre code génétique contenu dans le noyau de nos cellules) qui va servir à fabriquer une protéine. Cette copie représente le « message » que le noyau cellulaire envoie à la cellule pour fabriquer la protéine dont la cellule a besoin. Ce message, une fois lu et utilisé pour produire la protéine, sera détruit.

Dans le cas des nouveaux vaccins, l'ARNm injecté est celui qui code pour la fabrication de la protéine S. Ce sont nos propres cellules musculaires, qui ont reçu la petite dose de vaccin

et d'ARNm qui vont se charger de fabriquer quelques exemplaires de la protéine S. Celles-ci seront reconnues comme étrangères par nos cellules immunitaires qui vont apprendre à les combattre. Notre organisme sera ainsi préparé au combat contre le Sars Cov 2 si celui-ci vient à se présenter.

Si l'on m'injecte de l'ARNm et que mes cellules fabriquent la protéine S : vais-je devenir un OGM (Organisme Génétiquement Modifié) ?

L'ARNm n'est jamais intégré dans le noyau des cellules qui contient de l'ADN dont la structure est bien différente. L'ADN contient notre patrimoine génétique et sert à fabriquer les différents ARNm, servant à fabriquer les différentes protéines. Aucun risque de marche arrière possible : l'ARNm du vaccin reste à l'extérieur du noyau, est détruit lorsque les protéines S sont fabriquées et ne pourrait, en aucune façon, s'intégrer à notre ADN... aucun risque que nous devenions des OGM !

Comment a-t-on obtenu un vaccin aussi rapidement ? Le travail n'a-t-il pas été bâclé ?

Plusieurs facteurs ont contribué à relever le défi d'un vaccin disponible en quelques mois :

- La même protéine S était présente à la surface du Sars-Cov-1 responsable des épidémies de 2002 à 2004. Depuis cette date, plusieurs laboratoires travaillaient sur un vaccin ciblant la protéine S et ont pu utiliser leur savoir-faire pour le Sars-Cov-2.

Suite page 6



- Des sommes astronomiques ont été débloquées par de nombreux gouvernements pour stimuler la recherche de vaccins : ceci a abouti à une mobilisation exceptionnelle de tous les gros laboratoires pharmaceutiques mais aussi d'une myriade de petites start-up dans le domaine des bio-technologies qui ont cherché « tous azimuts ». Toutes ces entreprises savaient qu'il y aurait un énorme gain à la clé pour ceux qui trouveraient un vaccin efficace et inoffensif.
- Le nombre de volontaires pour participer aux essais cliniques afin de valider l'efficacité et le caractère inoffensif du vaccin a été impressionnant : le premier vaccin disponible (Pfizer BioNtech) a par exemple été testé sur 22 000 volontaires (22 000 autres recevant un placebo) ce qui représente environ 10 fois plus de personnes que pour un test de vaccin habituel.
- Le vaccin ARNm est beaucoup plus rapide et simple à fabriquer que les vaccins traditionnels car il n'y a pas de risques liés à l'injection de particule virale ou d'un virus vivant atténué.

Ce nouveau vaccin est-il risqué ?

Aucun médecin ne vous dira jamais qu'il n'y a aucun risque, avec quel que traitement que ce soit. Mais les risques sont ici extrêmement faibles et surtout bien inférieurs aux risques que représente la Covid :

- À la différence des vaccins traditionnels, il n'y a ni adjuvant ni particule d'aluminium qui ont fait parfois peur et parler d'eux.
- Aucun effet secondaire grave n'a été enregistré sur les volontaires durant les essais cliniques. À l'heure actuelle c'est probablement plus de 500 000 personnes qui ont été vaccinées dans le monde, sans complications rapportées.
- À l'inverse, la Covid a tué 1 malade sur 40 en France et donc 1 français sur 1 000 à ce jour.

Et si je suis « jeune », ai-je une bonne raison de me faire vacciner ?

Il est vrai qu'en médecine, nous évaluons toujours le rapport entre le bénéfice et le risque d'un traitement. Le risque lié à la Covid augmente de manière considérable avec l'âge,

en particulier au-delà de 65 ans. La campagne de vaccination a donc logiquement commencé par cibler cette population aux plus forts risques (plus de 75 ans).

Il n'en reste pas moins que des patients jeunes (tout juste majeurs) ont fait des formes graves et ont été hospitalisés en réanimation au CHU de Toulouse avec des séquelles conséquentes à la clé. La très bonne tolérance du vaccin et son risque vraiment minime (qui se confirme chaque semaine un peu plus du fait du nombre de personnes vaccinées) conduit à conseiller la vaccination à tout le monde, y compris aux jeunes adultes.

Au-delà du bénéfice individuel (bien supérieur aux risques), il ne faut pas oublier le bénéfice collectif que représente la vaccination des plus jeunes : éviter de transmettre la Covid en se faisant vacciner est un acte citoyen, généreux et responsable, surtout vis-à-vis de nos aînés.

En pratique comment cela va-t-il se passer ?

Notre gouvernement a mis en place un protocole aussi lourd que complexe afin de s'assurer de l'absence de risque et du respect de chacun dans cette campagne de vaccination. Il est probable que les choses s'accélèrent très vite et se simplifient.

Les premières populations à vacciner sont les plus à risques, ainsi que les soignants. Les personnes de plus de 75 ans, celles vivant en EHPAD, et celles ayant des fragilités sont donc les premières concernées.

En pratique, il convient de prendre rendez-vous en passant par le numéro d'appel unique (0 800 009 110) ou par internet (www.sante.fr).

Ce site vous indique actuellement la liste des centres de vaccination et leur plateforme de prise de rendez-vous.

Par ailleurs, il est conseillé de consulter son médecin traitant afin d'effectuer les démarches pré-vaccinales : il dispose de votre dossier médical et pourra vérifier la bonne indication, et l'absence de contre-indication médicale ou les mesures de précautions (en cas de traitements anti-coagulants à forte dose par exemple). Il recueillera votre consentement et vous remettra un certificat pré-vaccinal afin de gagner du temps le jour de la vaccination.

Le Sicoval accompagne l'ouverture des premiers centres de vaccination, à l'image de son aide pour le fonctionnement des centres Covid qui ont rendu service durant le premier épisode de la pandémie. La mairie vous tiendra informés par le biais de son site Internet, de sa Newsletter, et du panneau d'affichage.

Au 15 janvier, date à laquelle cet article est écrit, le premier centre de vaccination est prévu à Castanet-Tolosan avec une ouverture dès lundi 18 Janvier dans la salle du Lac. Celui de Ramonville-Saint-Agne ouvrira probablement sur la semaine du 25 Janvier et nous souhaitons en ouvrir un 3^e à Baziège où il y a également une équipe médicale et infirmière motivée.

Les horaires d'ouvertures et le nombre de créneaux de vaccination sont déterminés en fonction du nombre de doses de vaccin qui pourront y être livrées. Ils vont augmenter progressivement dans les semaines qui arrivent.

N'oubliez pas : rien ne sert de vous rendre dans un centre de vaccination si vous n'avez pas pris un rendez-vous auparavant ! Rester chez vous et respecter les gestes barrières vaut mieux...

Et maintenant, faut-il croire tout ceci ?

La pandémie nous aura appris bien des choses sur notre fonctionnement et le monde dans lequel nous vivons ! Les informations scientifiques qui ont été vulgarisées dans cet article sont toutes vérifiables mais vous pourrez

trouver sur internet ou les réseaux sociaux tout et son contraire.

L'information scientifique a bien souvent été recouverte par beaucoup de croyances, de jugements péremptifs ou d'âneries, affirmés avec un aplomb incroyable, et non démentis par certains journalistes préférant l'audimat à la véracité.

Pour balayer devant sa porte, il faut reconnaître aussi que certains médecins ou scientifiques se sont laissés griser par l'importance que l'on donnait à leur propos et ont été bien au-delà du raisonnable dans leurs affirmations.

Il est paradoxal de constater que cette pandémie aura simultanément été une période où :

- la science a prouvé ses capacités à identifier le virus, trouver des traitements efficaces pour sauver les patients atteints de formes graves et finalement mettre au point des vaccins dans un temps record.
- la parole des scientifiques a été décriée et bien souvent noyée dans des fausses informations plus farfelues les unes que les autres.

Et maintenant, je vous laisse choisir : de mon côté je me fais vacciner sans hésitation !

Professeur Xavier de Boissezon



Citoyens, prenez la plume !

Pour rappel, les pages du Lien sont ouvertes à tout Vigouletain qui souhaiterait publier un billet d'humeur, partager une analyse, porter à la connaissance de tous un projet intéressant.

Pour cela, il vous suffit de transmettre à la mairie votre article en format word, accompagné de quelques photos (si possible en haute-définition) permettant d'illustrer vos propos.

Notre municipalité en bref

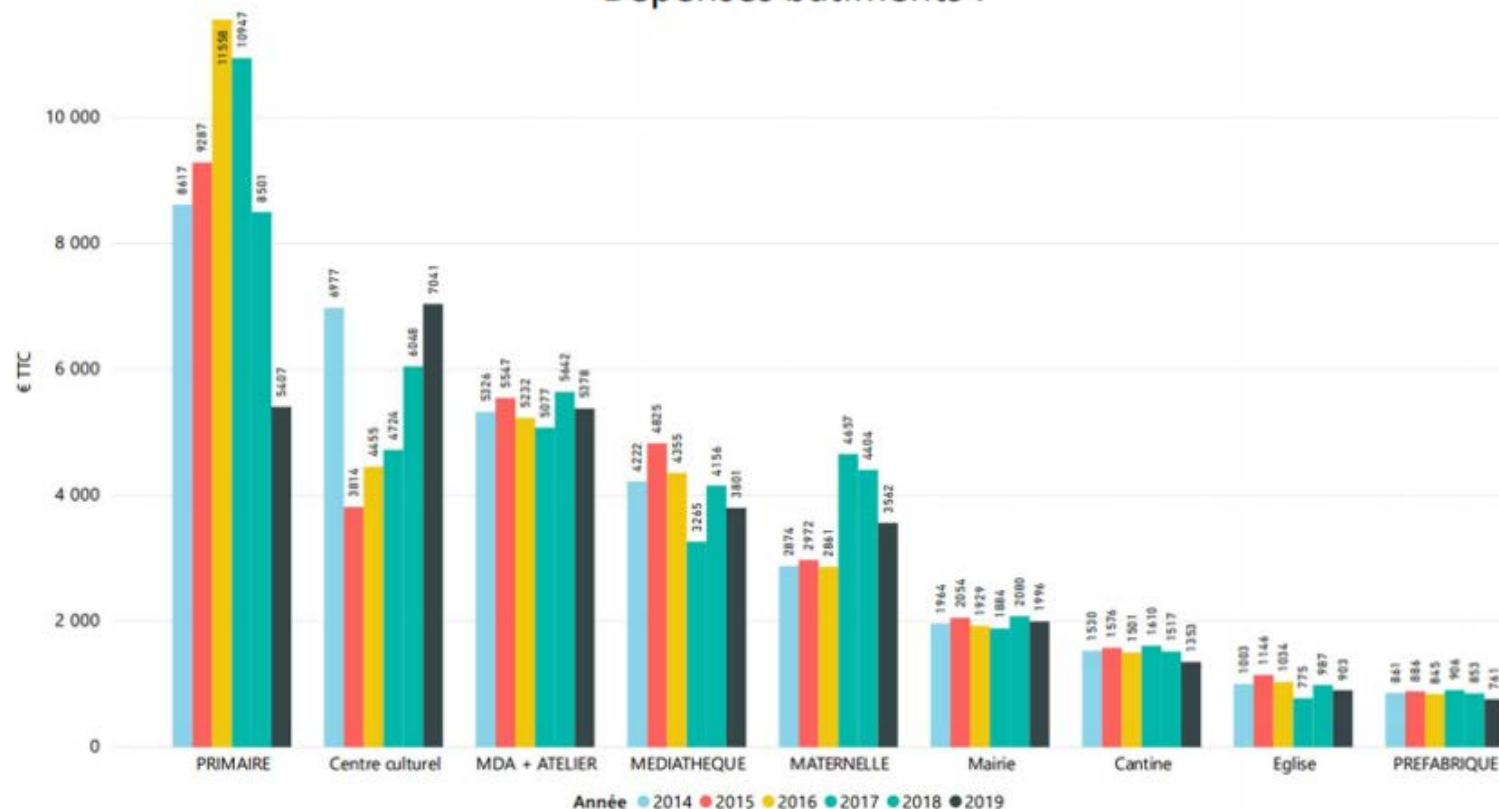


Les coûts de fonctionnement de la commune

Nous apprécions tous de pouvoir bénéficier des services offerts par la municipalité, utiliser les locaux ou espaces municipaux pour nos activités collectives ou individuelles, ou simplement nous promener dans un environnement agréable ; nous souhaitons bien entendu un village parfaitement entretenu et où l'on peut circuler en toute quiétude : même si ces prestations sont gratuites, elles ont néanmoins un coût. Sans aucune prétention d'exhaustivité, nous voudrions donner ici quelques éléments factuels

afin que chacun ait une meilleure connaissance des choix et arbitrages auxquels est confrontée quotidiennement l'équipe municipale. À titre d'exemple, les travaux réalisés à l'école ont permis de réduire considérablement la facture énergétique comme on peut le lire sur le graphique ci-dessous, mais un long chemin reste encore à parcourir pour rénover l'ensemble des installations municipales anciennes et couteuses tant sur le plan énergétique que sur celui de l'entretien.

Dépenses bâtiments :



Examinons en un premier lieu les coûts énergétiques (graphique extrait du dossier SOLEVAL – agence locale de l'énergie et du climat – du 2 novembre 2020, chiffres 2019) :

Dépenses électricité bâtiments (euros) :

• centre culturel	7 041
• école	11 081
• médiathèque + maison des associations	8 979
• mairie	1 996
• éclairage public	12 200

Dépenses totales énergétiques (électricité, fioul, propane) **42 700**

Comme nous pouvons le constater, les travaux entrepris à l'école durant les trois dernières années ont permis de réduire les dépenses de 30 %, tout en améliorant le confort d'utilisation pour élèves et enseignants ; la rénovation de l'éclairage public par le SDHEG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne) qui va débuter prochainement, devrait également permettre, outre une baisse significative de la pollution lumineuse, une réduction de l'ordre de 30 % de ce poste.

Le troisième poste important de dépenses énergétiques est le centre culturel : utilisé tous les jours, y compris le dimanche matin, c'est un élément majeur et très demandé de la vie sociale ; cependant, l'étanchéité du toit est problématique, et la facture énergétique fort lourde, malgré les efforts faits par tous les utilisateurs. Nous revenons sur le projet de rénovation du centre culturel dans un autre article au sein de ce numéro.

Le poste de dépenses le plus important du budget de fonctionnement de la municipalité est sans conteste l'école qui, avec 300 000 € pèse pour 50 % dudit budget ; les dépenses de personnel représentent 60 % de ces coûts, la cantine 25 %.

C'est certes une charge importante, mais l'école est un élément essentiel de la vie du village, un facteur de lien social et un élément d'attractivité pour les nouveaux habitants, son succès et le dévouement des enseignants et employés municipaux étant là pour en témoigner. Qui plus est, notre école est belle, bien équipée, située dans un site magnifique : nous consacrerons un prochain article du Lien à vous la faire visiter et évoquer son histoire. Continuons donc à œuvrer tous ensemble pour continuer à bâtir et pérenniser l'histoire heureuse de l'Ecole des Coteaux !

Au-delà des postes majeurs, de multiples dépenses sont à supporter : entretien des locaux et espaces municipaux si prisés de nos associations et des citoyens, entretien des espaces verts et travaux quotidiens de maintenance, réparation d'installations anciennes dont la rénovation fait partie des plans d'investissements précisément pour assurer une baisse des charges de fonctionnement correspondantes dans le futur, et permettre de continuer à utiliser sans souci lesdites installations !

Sans crouler sous une avalanche de chiffres et pour ne citer que quelques exemples, le remplacement nécessaire des feux tricolores coûte environ 42 000 euros, tandis que le drainage du nouveau cimetière, lui aussi indispensable, coûte 40 000 euros.

Le volet dépenses de fonctionnement doit donc être complété par celui des investissements : ce sera l'objet d'un prochain article.

Poursuivons notre action pour continuer à améliorer notre village et le rendre toujours plus agréable à vivre tout en optimisant nos dépenses dans l'intérêt collectif.

Richard Tisseyre



La rénovation du Centre Culturel : où en sommes-nous ?

Ainsi que nous nous y étions engagés, nous avons voulu démarrer le grand projet de la rénovation du centre culturel par une large concertation des habitants : nous avons ainsi programmé des ateliers ouverts à tous durant toute la journée du 5 septembre, avec l'aide de professionnels extérieurs. Mais, Covid étant là, les conditions sanitaires nous obligèrent à annuler cet événement, d'autant qu'il y avait très peu d'inscrits.

Cela ne nous découragea pas pour autant, et une première concertation a été effectuée du 22 octobre au 13 novembre par envoi d'un questionnaire détaillé aux 25 responsables d'associations et activités utilisant régulièrement les locaux et espaces municipaux. Les trois quarts d'entre eux ont répondu, exprimant de manière détaillée leurs besoins et suggestions, et nous tenons une nouvelle fois à les en remercier chaleureusement. Le rapport détaillé de cette concertation est accessible à tous sur le site municipal, rubrique urbanisme.

Et le macro lot de Faloure ?

L'arrivée de nouveaux habitants dans le lotissement « l'écrin vert » de Faloure se poursuit, et nous attendons avec impatience que l'amélioration des conditions sanitaires permette d'organiser une cérémonie d'accueil chaleureux et festif de ces nouveaux Vigouletains.

L'acquisition du macro lot par la commune en vue de favoriser l'installation de commerces de proximité a été approuvée en Conseil Municipal du 29 août dernier : depuis, nombre de professionnels, dix à ce jour, ont manifesté leur intérêt pour s'installer à Vigoulet-Auzil, nombre d'entre eux étant par ailleurs habitants (actuels ou futurs) du village : commerces de bouche,

Une deuxième concertation, celle-ci auprès de l'ensemble des Vigouletains a été lancée le 7 décembre par voie électronique, Covid oblige à nouveau ; les résultats figurent également sur le site municipal, toujours rubrique urbanisme. Certains de ces éléments ont permis d'étayer l'un des chapitres du dossier de subvention que nous avons soumis, avant la date impartie du 31 décembre, dans le cadre du plan de relance – rénovation énergétique des bâtiments publics -, tel que publié par le gouvernement début octobre, et dont l'objectif est « de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments » pour des projets pouvant être lancés avant fin 2021.

Les deux critères fixés sont « la capacité à mettre en œuvre rapidement le projet » et « la performance environnementale du projet ». L'année 2021 représentera une forte charge de travail pour compléter les recherches de financement, définir un projet permettant d'optimiser tant la réponse aux besoins que vous avez exprimés que le respect des contraintes architecturales, environnementales, réglementaires, tout en restant bien entendu dans un enveloppe financière compatible avec nos ressources : un beau défi !

Nous aurons l'occasion d'en reparler bien sûr.

professions médicales, services. L'ensemble des besoins recueillis a permis d'élaborer un avant-projet qui sera discuté avec eux début 2021 avec deux objectifs :

- Préciser l'avant projet afin de concilier besoins, contraintes architecturales, réglementaires, environnementales, et faisabilité économique,
- Permettre aux professionnels intéressés de s'engager plus concrètement dans le projet.

Le processus formel d'appels d'offres sera ensuite engagé afin de permettre de lancer le projet avant la fin de l'année à venir : là aussi, beaucoup de travail pour 2021 !

Nous reviendrons bien entendu vers vous lorsque le dossier se sera étoffé, et avec l'accord des intéressés bien entendu.

Richard Tisseyre

Entretiens et Travaux



La patience est de mise en ce moment ! Tous les chantiers que nous avons amorcés tardent à se réaliser du fait de la pandémie actuelle :

- La réparation de notre feu tricolore dégradé par malveillance, entreprise depuis plusieurs mois, devrait être réalisée courant février 2021.
- Le projet de rénovation des éclairages publics devant être remplacés par des Leds devrait être réalisé courant 1^{er} semestre 2021,
- Avenue de Souleilha, nous avons éteint les éclairages qui illuminaient le ciel pour être en conformité avec l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.
- Nous étudions maintenant la possibilité d'extinction des éclairages publics de la Commune entre 1h du matin et 6h du matin à l'instar des communes voisines qui ont pris cette décision afin de limiter les dépenses énergétiques de leurs communes et de protéger la biodiversité.

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer la benne stationnée à côté de l'atelier Municipal par mesure d'économie et permettre d'optimiser l'utilisation d'un broyeur acheté en commun avec 3 communes voisines. Tous les déchets verts de la commune seront donc désormais broyés et nous tenons à la disposition des Vigouletains les broyats (distribués gratuitement sur simple demande).

BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Nous avons également décidé, pour une période expérimentale, de donner la possibilité aux Vigouletains de venir aux ateliers Municipaux faire broyer leurs déchets verts. Du fait que cela mobiliserait deux agents municipaux, nous avons calculé le coût de ce service à 15 € les 15mn. Il n'y aurait pas de rendez-vous à prendre. Pour faciliter cette prestation, nous indiquerons les jours et les heures où ce service sera disponible sur le site de la Mairie (lieu de rendez-vous : aux ateliers derrière la Mairie).

La destruction de déchets verts demeure un souci surtout lorsqu'ils sont importants. Pour rappel : le brûlage des déchets est interdit. Les Vigouletains pourront soit amener leurs déchets verts aux ateliers et récupérer le broyat (parfait pour pailler, nourrir et protéger les plantations), soit se déplacer à la déchetterie. (à noter que le service broyage des déchets verts du Sicoval a été supprimé).

Notre site internet et nos différents moyens de communication (Vigouzilien, lettre info) vous informeront de l'évolution de tous nos projets. N'hésitez pas à vous y inscrire.

Gérard BOMSTAIN,
Conseiller en charge de l'entretien,
travaux et des Agents



Broyat à la disposition des Vigouletains



Espace de broyage (derrière la Mairie aux Ateliers)

Un nouveau projet par et pour les jeunes, à Vigoulet-Auzil

Lors d'une sortie au skatepark à Auzeville, nous nous sommes découverts une passion pour les sports extrêmes (skate, BMX, trottinette freestyle, roller...). Cependant, le manque d'accessibilité ne nous permet pas de pratiquer ces activités sportives de façon régulière. L'idée nous est alors venue de créer un skatepark à Vigoulet-Auzil. Pour vérifier l'adhésion de l'ensemble des jeunes, nous avons fait une pétition. Forts de son succès, nous l'avons transmise à Monsieur le Maire qui nous a reçus par la suite, en présence d'un élu, Monsieur Tisseyre. Nous avons pu ainsi présenter notre projet plus en détail, à savoir : les éléments et les caractéristiques d'un skatepark, les revêtements et les matériaux, le coût et les aides ainsi que l'emplacement idéal dans notre commune. Monsieur le Maire et le conseil municipal étudient notre projet.

Mais de quoi parlons-nous ?

Un skatepark est un ensemble de modules, pouvant être faits en bois, en béton, en métal... Il sert avant tout à pratiquer des disciplines, telles que le skate, le roller, la trottinette freestyle ou encore le BMX en toute sécurité au sein d'une structure adaptée.

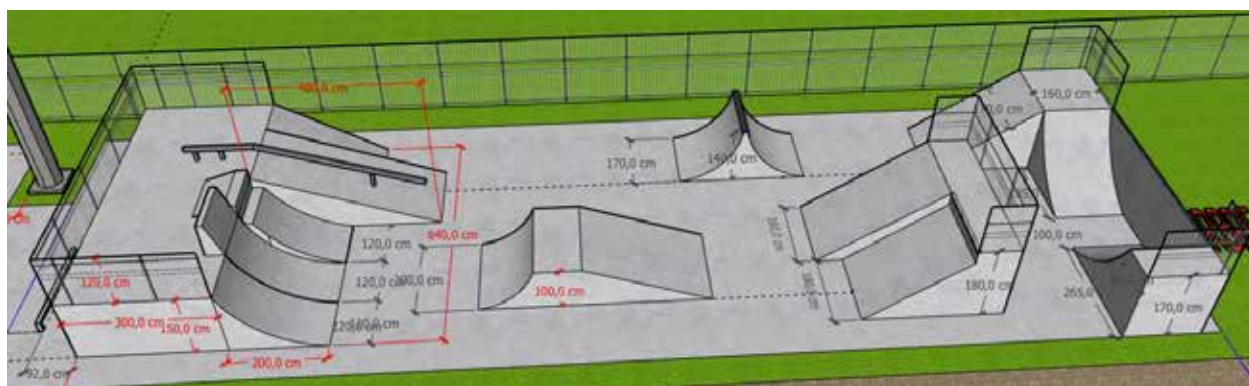
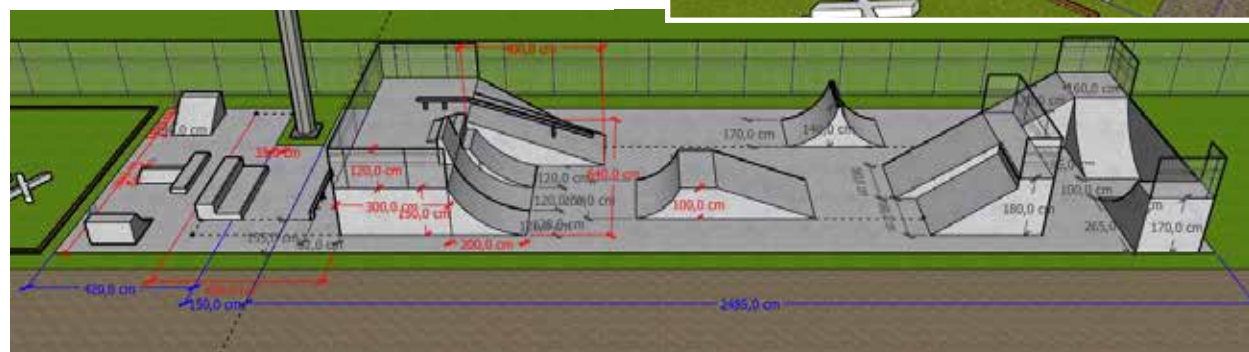
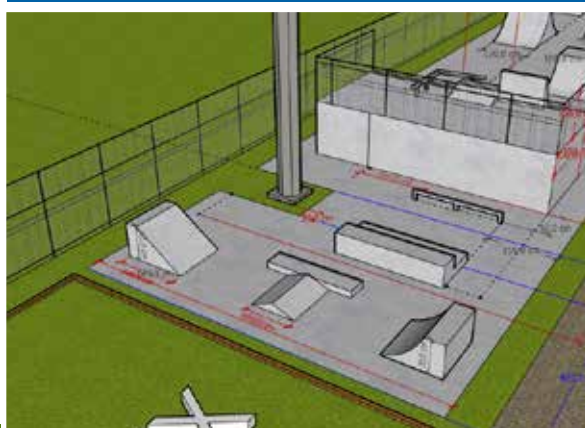
Un skatepark ne peut pas prendre place n'importe où, il est primordial de sélectionner un lieu approprié.

Pour connaître un succès, il faut idéalement qu'il soit au coeur du village, sans toutefois être trop proche des habitations.

Pour illustrer concrètement ce que nous avons imaginé, nous vous présentons un exemple de plan pouvant être réalisé à Vigoulet-Auzil.

Les jeunes de Vigoulet-Auzil

Voici d'autres exemples du plan et la photo de l'emplacement discuté.



Projet Éducatif de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud



Depuis septembre 2020, la commune a délégué la gestion de l'ALAE à l'organisme LE&C Grand Sud pour ses valeurs républicaines très proches des valeurs de la commune. Le LEC gère aussi le temps périscolaire de bon nombre d'autres communes des coteaux, permettant une gestion facilitée et optimisée.

Mouvement d'Éducation Populaire résolument inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud aspire à faire vivre en actes les valeurs de l'idéal républicain : Liberté-Égalité-Fraternité. Il attache une importance fondamentale à la Laïcité, condition indispensable au vivre-ensemble, dans le respect des différences et de la liberté de conscience.

À ce jour, l'équipe d'animation se compose d'une directrice et d'un animateur référent, de

4 animateurs et de 2 agents spécialisés des écoles maternelles.

LEC Grand Sud nous propose régulièrement de nouveaux supports afin d'améliorer nos méthodes et techniques pédagogiques pour mener à bien nos projets d'animations.

Les animateurs ont la possibilité de se **former** et de **progresser** dans divers domaines. Des brochures pédagogiques, des partenaires différents, des visio conférences sont à leur disposition afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

Le mini-site du LEC sera régulièrement mise à jour afin que vous puissiez le consulter et vous informer sur les activités en cours.

« Tous ensemble nous sommes plus forts »

Loggia Barbara
Directrice ALAE Vigoulet Auzil

Le projet Éducatif de LE&C Grand Sud (extraits)

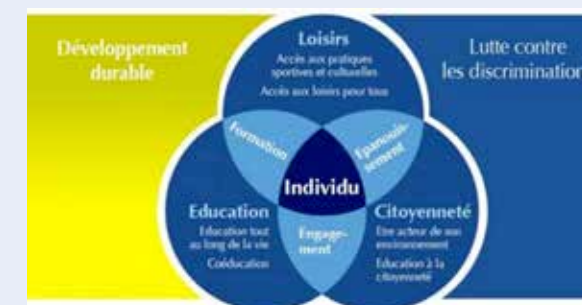
Le réseau Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud est composé d'associations locales et territoriales, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'Aquitaine, qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de formation, de loisirs et de la culture.

Notre réseau bénéficie de nombreuses années de mise en œuvre des politiques publiques dans des domaines variés :

- L'action sociale, socio-éducative et culturelle.
 - La formation.
 - Le développement local et le tourisme social.
- La diversité et la complémentarité des domaines d'activités dans lesquels nous

interventions créent une richesse pour le mouvement. Nous défendons les valeurs humanistes de laïcité et d'épanouissement individuel avec l'accès aux loisirs pour tous.

Par l'action collective, l'ouverture culturelle et la rencontre, nous favorisons la solidarité, la mixité sociale et la démocratie participative.





Hommage

Georges JEAMBRUN (1927-2020) Ancien maire de Vigoulet-Auzil *Un homme de l'air et de l'espace*

Georges JEAMBRUN, ancien maire de Vigoulet-Auzil de 1981 à 1983, nous a quittés le 12 octobre 2020 après un parcours exceptionnel pour ce franc-comtois originaire de la petite commune de Liebvillers dans le Doubs.

Pupille de la nation, il est admis à l'école des enfants de troupe d'Autun, puis au Prytanée militaire de La Flèche. Il y prépare le concours des grandes écoles militaires. Il est reçu à l'École navale et à l'École de l'air. Il choisit cette dernière et intègre l'École de Salon de Provence dans la promotion 1947. Il en sort officier pilote de chasse en 1949.

Il épouse Odile en 1950. Ils auront trois enfants. L'armée de l'air et les diverses mutations professionnelles vont le conduire, ainsi que sa famille, à découvrir des horizons très variés.

La décennie 1950 est une période difficile pour la France : fin de la guerre d'Indochine (août 1954) et début de la guerre d'Algérie (novembre 1954) dans laquelle Georges Jeambrun est impliqué. Il vole sur les mythiques Douglas DC3 et Junkers 52, sur NC 700 Martinet ainsi que sur le récent Noratlas 2501. Il fait également une formation complémentaire à Sup-aéro. A la fin de cette décennie 50, le Général de Gaulle devient Président du Conseil puis est élu Président de la République, avec de grandes ambitions pour la France.

Georges Jeambrun est affecté à Colomb-Béchar en 1961. Cet oasis de l'Algérie française est, depuis la fin de la seconde guerre

mondiale, le lieu choisi par les militaires français pour expérimenter de nouveaux systèmes d'armes. L'armée avait implanté là, dès 1947, un Centre d'Essais qui devient en 1948 le Centre Inter-armée d'Essais d'Engins Spéciaux (CIEES). Jusqu'au milieu des années 50, les travaux réalisés sur les missiles et les fusées, comme la plupart des recherches sur la haute atmosphère ont été exclusivement poursuivis dans un cadre militaire. Couverts par le secret, ils étaient ignorés de l'opinion publique. Lorsque Georges arrive sur la base aérienne (BA 145) de Colomb-Béchar, le CIEES est dirigé par le colonel pilote de l'armée de l'air Robert Aubinière. Georges est affecté au Groupe Saharien de Reconnaissance et d'Appui (GSRA 78 « Tindouf ») qu'il va commander. Ce groupe, véritable « méhariste aérien », doté de Junkers 52, Douglas DC3, Broussards et Nord 2501 a pour missions de parcourir le désert afin de connaître les déplacements qui s'y font, affirmer la présence militaire et, éventuellement, appuyer des troupes au sol (la guerre d'Algérie n'est pas terminée !). Depuis 1959, à côté des militaires, de nouveaux acteurs ont fait leur apparition à Colomb Béchar, organismes de recherche et industriels comme Sud-Aviation, dans le cadre du développement et des essais de fusées-sondes.



Le colonel Georges JEAMBRUN

Georges Jeambrun rentre en métropole en 1963. Il est affecté au CEAM (Centre d'Expériences Aériennes Militaires) à Mont-de-Marsan. Là, il vole sur Broussard, Morane-Saulnier MS 760, Martin B26 et sur l'avion de chasse à réaction français CN170 plus connu sous le nom de « Fouga Magister » qui deviendra plus tard l'avion de la « patrouille de France » de l'Armée de l'air française.

Il est détaché hors cadre auprès du CNES (Centre National d'Études Spatiales) en 1964. A cette époque, le CNES était installé à Paris, pour le siège, et provisoirement à Brétigny-sur-Orge en banlieue parisienne, pour les services techniques (lanceurs, fusées-sondes, ballons et satellites). Son Directeur général n'est autre que le général Robert Aubinière, ancien patron du Centre inter-armée de Colomb-Béchar. Au sein de la direction, Pierre Chiquet, pilote de l'armée de l'air lui

aussi, dirige en qualité de Directeur de la Division Équipements sol, l'équipe chargée de la construction du Centre spatial de Kourou, dont la décision vient d'être prise. En même temps, il a constitué autour du commandant Georges Jeambrun une nouvelle équipe chargée de la réalisation du Centre Spatial de Toulouse (CST), centre qui doit se substituer au centre « provisoire » de Brétigny. Dès novembre 1966, il existe déjà un épais rapport détaillant la définition et l'organisation du Centre ainsi que son plan de réalisation et de transfert progressif des effectifs. Au départ, il n'était prévu d'y installer que les satellites et les ballons, mais les bouleversements qui ont suivi remirent en cause l'ampleur du projet, réduisant sévèrement l'activité de la Division satellites et organisant en revanche le transfert de tous les services opérationnels basés à Brétigny, site qui devait être ensuite complètement abandonné. Finalement, la Division des lanceurs réussit à se maintenir sur place, en région parisienne. Georges Jeambrun était donc chargé de superviser le projet de décentralisation sur Toulouse. Sur le plan psychologique, ce transfert se présentait comme un projet difficile à vendre. La ville rose n'avait pas encore acquis sa réputation de cité dynamique, pleine de charme, et en matière intellectuelle et scientifique, elle ne pouvait rivaliser à l'époque avec Paris ou même Grenoble.

L'importante migration qu'il fallait préparer concernait des cadres et techniciens de haut niveau dont les demandes voire exigences étaient précises, ce qui nécessita de nombreuses discussions et négociations. Enfin des voyages furent organisés pour permettre aux familles de découvrir et se familiariser avec leur nouveau cadre de vie.

Dès 1968, trois bâtiments et les infrastructures de base avaient été réalisés. L'année suivante, cinq autres bâtiments surgirent de terre pour accueillir les fusées-sondes et les ballons, ainsi que trois laboratoires abritant le grand simulateur, les micropropulseurs destinés à l'orientation des satellites et les équipements de mesures électromagnétiques. En 1970-1971, tout le reste devait suivre : bâtiments pour l'administration, restaurant, centre de calcul, laboratoires pour la division satellites, etc.

Suite page 16



À titre personnel, Georges Jeambrun s'était installé avec sa famille à Vigoulet-Auzil, petit village sur les coteaux sud de la ville de Toulouse, village dont il sera conseiller municipal puis maire de 1981 à 1983.

Le Centre Spatial de Toulouse sera finalement inauguré officiellement le 29 octobre 1973 par Jean Charbonnel, ministre du Développement industriel et scientifique.

Le colonel Georges Jeambrun est admis à la retraite militaire en 1974 mais reste au CNES en qualité de Directeur adjoint au sein de la Direction des opérations. A partir du début des années 1980, à la tête de la direction de l'exploitation des systèmes opérationnels, il fut un des principaux artisans de la mise en exploitation du réseau 2 GHz dont la vocation était d'assurer le contrôle en orbite des satellites d'observation de la terre de la famille SPOT développés à Toulouse, et de plus, servir à la mise à poste des satellites de télécommunication géostationnaires. La disponibilité de ce réseau était assurée 24 h sur 24. Les trois stations installées à Aussaguel (près de Toulouse), Kourou en Guyane française et aux îles Kerguelen, assuraient une couverture pratiquement mondiale des différents types d'orbites. Mais pendant les phases très critiques de début de vie des différents types de satellites il était nécessaire de compléter la couverture de ce réseau en faisant appel à des coopérations internationales, américaines (NASA et NOAA), japonaise (NASDA), indienne (ISRO), européenne (ESA) et Suédoise (SCC). Georges Jeambrun fut également à l'origine d'une coopération avec la Chine, à travers plusieurs accords à partir de 1985.

Georges Jeambrun était Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Officier dans l'Ordre national du mérite, détenteur de la Croix de la valeur militaire et de diverses décorations nationales et étrangères. Il a fait valoir ses droits à la retraite en 1992. Ses anciens collègues du CNES se souviennent de son franc parler, généralement apprécié de

ses interlocuteurs et collègues, qui l'appelaient très respectueusement ... mon colonel.

Jacques SIMON¹

¹ Avec la contribution de Odile Jeambrun, Pierre Chiquet et Jean-Yves Trébaol



1974, Georges JEAMBRUN et l'astronaute Neil ARMSTRONG, premier homme à avoir marché sur la lune

Les actions de l'ONG Codegaz-Occitanie au Népal

Cet article vise à faire connaître aux Vigouletains l'ONG Codegaz-Occitanie dont le siège est dans leur commune.



Codegaz-Occitanie est l'antenne de l'ONG nationale CODEGAZ fondée en 1989 par des agents de Gaz de France. C'est une association humanitaire reconnue d'utilité publique en 2007. Elle mobilise 80 bénévoles actifs et retraités. Sa vocation est de réduire la pauvreté des populations défavorisées par des actions durables de développement.

Depuis sa création, CODEGAZ a mené plus de 500 projets dans 5 domaines d'activités : Energies renouvelables, Eau et Assainissement, Santé, Education et Agro-nutrition dans 21 pays.

Sa logique est de rester plusieurs années dans une même région en développant les synergies entre ces différents domaines. Elle agit en partenariat avec les acteurs locaux et organise le transfert de compétences vers les béné-

ficiaries pour garantir leur autonomie et assurer la pérennité des actions.

L'antenne vigouletaine « Codegaz-Occitanie » a été créée il y a 3 ans ; elle compte une trentaine d'adhérents. Elle oeuvre principalement au Népal en construisant des biodigesteurs familiaux et des récupérateurs d'eau de pluie.

Ses actions népalaises sont localisées dans le district de Ramechhap - Manthali situé à 150 km au Sud-Est de Kathmandou (6h de voiture) ; c'est une zone de moyenne montagne (1300 m) composée de villages en habitat dispersé. Le climat y est doux avec des températures rarement inférieures à 10°, soumis au régime de la mousson (juin-juillet, août et septembre). La région qui a beaucoup souffert du tremblement de terre de 2015 subit l'impact des perturbations

Suite page 18

climatiques : mousson violente, plus de pluie en décembre et assèchement des sources.

Pourquoi avoir choisi cette région :

- c'est un territoire où l'on peut mettre en œuvre une approche globale et cohérente, et des actions couvrant la totalité des besoins de la population (éducation, santé, agriculture, etc...)
- elle possède une population ayant été fortement touchée par le séisme de 2015, vraiment dans le besoin, avec 8000 femmes vivant seules avec charge de famille,
- elle souffre de pénurie d'eau pendant la saison sèche.
- une population voulant s'investir dans des actions et être acteurs de leur propre développement
- un territoire où l'on peut bénéficier d'appuis locaux et compétents (architecte, maçon etc..)



Réalisation 2019 avec bénéficiaire

Nos réalisations

• Constructions de biodigesteurs

Au Népal, le bois est utilisé pour la cuisson des aliments, souvent en milieu confiné. Ceci entraîne d'une part une **importante déforestation** ainsi que **l'érosion des sols associée**, et d'autre part, sur le plan sanitaire, de nombreuses **maladies respiratoires et oculaires** principalement pour les femmes et les enfants.

On constate également un **appauvrissement des sols** et une baisse des rendements productifs car les familles sont dans leur grande majorité trop pauvres pour acquérir les engrais nécessaires au maintien durable de la fertilité des sols. Pour répondre à ces problèmes, nous avons construit en 2017 et 2018 **80 biodigesteurs familiaux** alimentés par des bouses de bovins. Ils produisent du gaz pour la cuisine et du biodigestat pour fertiliser les champs

Ces installations ont néanmoins besoin d'être pérennisées.

Il faut en effet améliorer la partie extérieure de chaque biodigesteur, revoir la partie servant à la cuisson des aliments, rédiger un mode d'emploi simple du digesteur à base de pictogramme, constituer un réseau de familles relais qui assureront à moyen terme le rôle d'accompagnateurs pour les bénéficiaires (autonomisation) etc...

Ces tâches seront effectuées par les bénévoles de Codegaz-Occitanie et par un jeune Volontaire des Services Civiques (jeune à recruter en mai 2021) qui restera 5 mois sur place. Une mission est prévue pour cela en octobre 2021.

Ces actions de pérennisation ont reçu le soutien financier du Conseil régional d'Occitanie.

• Construction de récupérateurs d'eau de pluie

La région choisie souffre plus que d'autres des perturbations climatiques avec une mousson de plus en plus courte, les pluies de novembre et décembre désormais inexistantes, et les sources proches des habitations qui sont tarées depuis plus de dix ans.

La pénurie d'eau potable devient alors un grave problème pour les habitants.

L'approvisionnement en eau par écoulement gravitaire n'est pas possible dans cette région, et il est impossible de creuser des puits. Les villageois (principalement les femmes) vont donc chercher l'eau en fond de vallée et la remontent, à dos, dans



Jeune fille allant à la source

de lourds bidons et sur des dénivelés importants. **Pour les soulager de ces tâches éprouvantes, la seule alternative consiste à mettre en place des dispositifs de récupération et de stockage d'eau de pluie** pour la consommation des ménages, (cuisine, lessive, eau de boisson après l'avoir fait bouillir) l'irrigation à petite échelle, l'abreuvement du bétail et éventuellement l'alimentation d'un bio digesteur.

Ces dispositifs dégagent du temps libre permettant aux familles de développer des activités génératrices de revenus et d'améliorer ainsi leurs moyens de subsistance.

Dans ce cadre, **CODEGAZ-Occitanie a fait construire, en 2018 et 2019, 23 récupérateurs d'eau de pluie** avec l'aide financière des Clubs Rotary toulousains.

Ces installations ont reçu un accueil enthousiaste des populations, nous enregistrons ainsi 500 nouvelles demandes dont celles de maires pour la construction de récupérateurs d'eau pour leurs écoles. Nous prévoyons donc la construction en 2021/22 de 200 récupérateurs d'eau de pluie à condition de trouver des bailleurs de fonds... notre préoccupation première.

Pour réaliser nos équipements nous nous appuyons sur une ONG népalaise Biogas Sector Partnerships-Népal (BSP-Népal www.bsnepal.org.np) chargée par l'Etat népalais de la mise en place du plan national de développement du biogaz ainsi que du développement de récupérateurs d'eau de pluie.

Pour plus d'informations sur l'ONG Codegaz-Occitanie et sur ses actions, ou **pour postuler en tant que volontaire** de service civique pour la mission décrite plus haut, n'hésitez pas à adresser un email à son Président, Michel Dehu, habitant de Vigoulet Auzil : codegaz.occitanie@gmail.com

Michel DEHU





A.V.E.C

L'Association des Volontaires de l'École des Coteaux A.V.E.C présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 à tous les habitants de Vigoulet-Auzil.

A.V.E.C mène tout au long de l'année des actions afin de financer les projets scolaires de l'école des coteaux (vente d'objets avec les dessins des enfants, tombola, kermesse, marché de Noël,...).

L'année passée, certains évènements n'ont pas pu avoir lieu. En effet, au mois de novembre, c'est avec grand regret que l'association a été contrainte d'annuler sa traditionnelle vente de sapins face à la situation sanitaire et à la mise en place du confinement. Les années précédentes, cette vente était habituellement accompagnée

d'un marché de Noël où les habitants pouvaient déguster vin chaud, chocolat chaud, crêpes et acheter des gâteaux confectionnés par les enfants de l'école avant de repartir avec leur sapin.

AVEC espère que l'année 2021 permettra de renouveler ces moments de convivialité tant appréciés et de mener à bien toutes ses actions.

Aude, Cécile, Christelle, Emilie, Erika, Julie, Marie-Cécile, Sophie et Yasmine

Nos Aîné(e)s



Chèr(e)s Aîné(e)s,
Tout d'abord, en attendant d'aller vous faire vacciner, n'oubliez pas d'appliquer les gestes barrières et de porter un masque ; c'est la seule protection efficace aujourd'hui.

Comme vous avez dû le remarquer, au vu des restrictions et contraintes liées à la situation sanitaire, les activités des aînés organisées par la mairie ont été mises en attente, y compris le repas annuel de fin d'année.

Mais ce n'est que partie remise ! Dès que nous serons autorisés nous nous réunirons à nouveau autour d'un repas convivial et les activités (visites, dégustations, arts plastiques, ...) seront remises en place.

En attendant, la marche en extérieur est bénéfique, bien entendu masqués et par groupe de 5 personnes maximum en respectant les distances de sécurité.

Si vous désirez faire un tour dans le cadre de notre beau village et vous retrouver, lorsque le temps le permet, vous pouvez contacter la mairie en laissant vos coordonnées et nous serons ravis de vous accompagner pour une courte ballade villageoise .

À tous et à toutes, une très belle année 2021, une bonne santé et une grande forme pour fêter le printemps ou l'été selon la conjoncture sanitaire.

À très bientôt ...

Catherine BAYOT pour Le Lien Social

Consultation citoyenne sur les nuisances sonores le dimanche

Vous le savez, notre commune présente une particularité, puisque l'utilisation de matériels bruyants de bricolage ou de jardinage y est interdite les dimanches et jours fériés, par arrêté municipal en date du 27 avril 2015.

Certains Vigouletains ont cependant interpellé Monsieur le Maire sur cette question, et demandé un assouplissement de cette règle, faisant valoir qu'en travaillant le samedi, certains se trouvaient ainsi bien limités pour pouvoir entretenir leur jardin ou leur habitation.

Suite à ces requêtes, il a été décidé de procéder à une consultation citoyenne sur la question, afin que le conseil municipal puisse en débattre, chiffres à l'appui.

Les habitants de Vigoulet-Auzil ont donc été amenés à se prononcer sur la question au travers d'un questionnaire sur internet, ou directement en mairie, en faisant leur choix parmi 4 propositions claires.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION :

- **248 voix se sont exprimées valablement** (déduction faite des doublons et plaisanteries), dont 8 en mairie, soit environ 25% de la population totale (rappelons que seuls les plus de 18 ans pouvaient « voter »).
- **Non au bruit le dimanche** : 146, soit **58,9 %** des réponses
- **Oui au bruit le dimanche matin et après-midi** : 70, soit **28,2 %** des réponses
- **Oui au bruit le dimanche matin uniquement** : 30, soit **12,1 %** des réponses
- **Oui au bruit le dimanche après-midi uniquement** : 2, soit **0,8 %** des réponses.

Sur la base de ces résultats, les conseillers municipaux ont débattu, lors d'une séance de travail, de l'opportunité de revoir, ou pas, cet arrêté.

Il a été décidé, à la majorité des conseillers, de ne pas modifier l'arrêté actuellement en vigueur, et donc de ne pas autoriser l'utilisation d'outils bruyants les dimanches et jours fériés.

Nous avons en effet estimé que le droit au silence dominical était une constituante fondamentale de notre qualité de vie dans l'environnement naturel privilégié des coteaux.

Même si cela engendre des contraintes pour tous (il serait naïf, voire simpliste, de croire que les 60% s'étant exprimé en faveur de cette interdiction ne connaissent pas eux aussi des contraintes d'organisation !), le conseil municipal a estimé que cette obligation engendrait un bénéfice supérieur plus fondamental : le droit à la tranquillité et au silence pour tous, y compris pour les oiseaux et animaux qui peuplent nos jardins !

À une époque où la pollution sonore est partout, le conseil municipal a donc fait le choix du droit au silence dominical pour tous, et remercie tous les Vigouletains qui se sont exprimés.

Pascale Vignaux

RAPPEL

L'utilisation d'outils de jardinage ou de bricolage bruyants est :

- **interdite le dimanche et les jours fériés ;**
- **autorisée les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- **autorisée les autres jours de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.**



Broyat à disposition de tous

Suite à l'achat d'un broyeur en commun avec d'autres communes (cf page 11), Vigoulet-Auzil met à disposition de ses habitants le broyat issu des déchets verts municipaux.

Une solution idéale pour le paillage de vos espaces verts ou pour structurer votre compost !

Pour récupérer gratuitement le broyat, rien de plus simple :

- Je viens aux ateliers municipaux (à côté de la mairie) entre 8h et 16h, du lundi au vendredi.
- Je prévois des sacs ou une remorque, ainsi qu'une pelle.
- Je me sers proprement de la quantité souhaitée

Dans la gestion naturelle du jardin, le broyat de branches est utile pour le paillage et le compostage :

- Le paillage est utilisé pour maintenir l'humidité et favoriser l'activité biologique du sol : celui-ci le protège, l'améliore et limite les plantes indésirables.
- Le broyat de branches agrmente et nourrit également les espaces d'ornement (massifs de plantes annuelles et vivaces, rosiers, arbres et arbustes...) et les espaces nourriciers (légumes, arbres fruitiers, petits-fruits...).

Grâce à cet apport en nourriture, le sol devient un milieu vivant !



À l'automne, déposé en surface, il permet de reconstituer les stocks d'humus utilisés pendant la belle saison. Les organismes vivants du sol se chargeront de sa transformation et de son enfouissement.

Au printemps et en été, le broyat est déposé aux pieds ou entre les rangs de plantes bien enracinées.

Le compostage permet de valoriser les biodéchets (déchets verts du jardin non utilisés pour le paillage, déchets de préparation et de restes de repas...). L'apport de broyat de branches ou de feuilles mortes permet de les aérer et de les décompacter.

Déborah Sicard



Courir en ramassant des déchets, connaissez-vous le plogging ?

Lors de la journée de nettoyage de la planète en septembre dernier, les participants de Vigoulet-Auzil n'ont pas caché leur surprise de ramasser des kilos de déchets de toutes natures dans nos fossés. Déchets qui ont certes tous une histoire : le conducteur qui boit sa bière ou son coca-cola dans sa voiture et les jette par la portière, quelqu'un qui se mouche et se débarrasse de son mouchoir en papier dans la nature, des masques anti-covid en quantité, des étuis de préservatifs usagés, cartons de cigarettes... Il y en a partout, de toutes natures, et le pire, des emballages plastiques en quantité. Ça prend une seconde pour jeter ses déchets dans la nature, mais ils restent là au final pendant très longtemps !

Alors, comme les habitués de la marche organisée chaque deuxième dimanche du mois sur la commune, mettons-nous au plogging !

Le plogging, quésako ?

Cette activité nous vient de Suède, mais est largement copiée dans bien des pays du monde. Elle consiste à ramasser les déchets lors de sessions de joggings ou de simples promenades. Il suffit de se munir d'un sac plastique en partant de chez soi.

Trois bienfaits :

- pour l'environnement en général
- pour notre environnement particulier des coteaux
- pour nos quadriceps et ischio-jambiers puisque cela fait enchaîner les squats !

Mais revenons à la journée de nettoyage de la planète, relayée à Vigoulet-Auzil en sep-



tembre dernier, pour féliciter les parents ayant participé avec leurs enfants, les sensibilisant ainsi au fait que non, ce n'est pas normal de trouver autant de déchets sur nos routes !

Et comme le dit si bien Pierre Rabhi, apôtre senior des écolos : « Il est vrai que c'est en initiant les plus petites actions que l'on amorce de grands changements ». Alors, vive le plogging !

Pierre Terrier

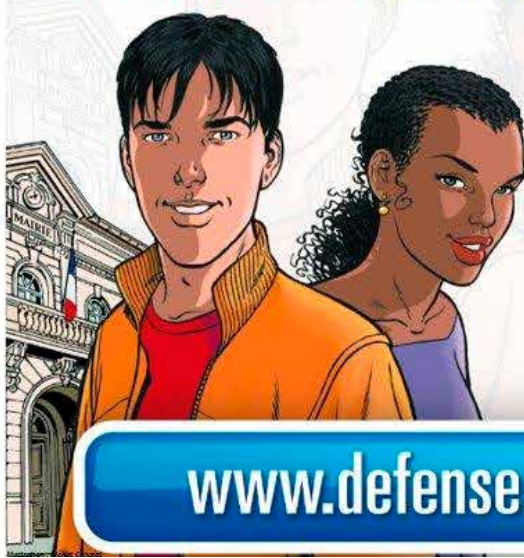
BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Se présenter en mairie

Avec

- le livret de famille à jour
- une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) prouvant la nationalité française



C'EST OBLIGATOIRE

Cette étape est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis à contrôle de l'autorité publique (BAC, CAP, BEP, permis de conduire, etc.)



www.defense.gouv.fr/jdc



Chaque jeune français doit obligatoirement se faire recenser dès qu'il a 16 ans, en se rendant à sa mairie, avec une pièce d'identité en cours de validité, et son livret de famille.

Il reçoit alors une attestation de recensement, qui devra être présentée dans certaines situations (notamment pour l'inscription au baccalauréat).

Les jeunes recensés sont ensuite convoqués à la journée défense et citoyenneté (JDS).

N'OUBLIEZ PAS !

Vous pouvez retrouver toutes les actualités de la commune sur notre site web : www.mairie-vigoulet-auzil.fr

